

Operations Inventoriales

VIII

Nous renonçons à la tâche d'énumérer dans cette série d'articles—d'ici au grand jour du vote tous les crimes de lèse-libéralisme commis par le gouvernement Laurier depuis 1896. Cependant il en est deux que nous ne saurions laisser de côté, deux qui nous font vraiment croire que ce gouvernement s'est appliqué avec un plaisir vraiment satanique à faire exactement le contraire de ce que prescrit le code libéral.

Tout le monde sait qu'il est d'essence libérale d'accorder la plus entière liberté à la presse. Pour cette liberté se sont livrés les plus grands combats dans tous les pays où il y a de vrais libéraux. On a d'ailleurs dit, avec beaucoup de raison, que le degré plus ou moins large de liberté accordé à la presse indique le degré plus ou moins fort de liberté générale dont jouit un pays.

Plus un pays est rétrograde, plus il est fermé au libre jeu des libertés constitutionnelles, plus on voit se multiplier les entraves pour les journaux.

Au Canada, des législateurs-- qui n'ont pas pu baillonner directement les organes publics -- ont su rédiger des lois sur le libelle qui mettent ces organes dans la position la plus pénible.

C'est le déni de justice habilement déguisé.

Le gouvernement Laurier a découvert et mis en jeu un autre genre d'étouffoir : le timbre postal.

Il a chargé d'un impôt un article d'éthique publique, un instrument d'éducation et d'instruction populaire.

Et à quelle époque ? Au moment où nos journaux luttaient pour tenir tête à l'en-

vahissement du territoire par les journaux américains qui, puissamment aidés par l'annonce, peuvent offrir beaucoup et coûter peu.

On a ainsi livré à la concurrence impitoyable d'un article étranger l'article canadien. Double faute : la première parce que c'était une atteinte au principe du libre-échange qui est un dogme libéral ; la deuxième parce que c'est une attaque contre la dissémination de la pensée qui en est un autre.

Le coup était d'autant plus triste que les éditeurs canadiens ne pouvaient augmenter le prix de l'abonnement ou d'achat au numéro. Notre population paiera au besoin dix sous pour un verre de bière, mais les journaux se vendent plus cher ; il n'y faut pas penser.

Restait une autre alternative : faire des journaux moins dispendieux, c'est-à-dire rogner sur la qualité et la quantité.

Est-ce bien là une politique bien libérale que de forcer les éditeurs à produire de l'inférieur ? Et qui en serait la victime, sinon le public.

Et comme un malheur est toujours suivi d'un autre, le prix du papier a augmenté.

Nous le demandons donc aux vrais libéraux : le gouvernement Laurier s'est-il montré bien fidèle aux principes qui lui ont valu son existence, quand il a placé un impôt sur les journaux.

* *

Il est également d'essence libérale de ne pas nommer à un emploi public un député au cours de la durée de son mandat. Il peut se présenter des cas où la chose est nécessaire, souhaitable même, mais cela c'est l'exception.

Or, le gouvernement Laurier a extrait par douzaines des députés des Communes pour les faire juges ou fonctionnaires — des députés jeunes encore, pour la plupart.

Il a dépassé de beaucoup ce qu'avaient faits le conservateurs dans le genre. Et il a ainsi battu